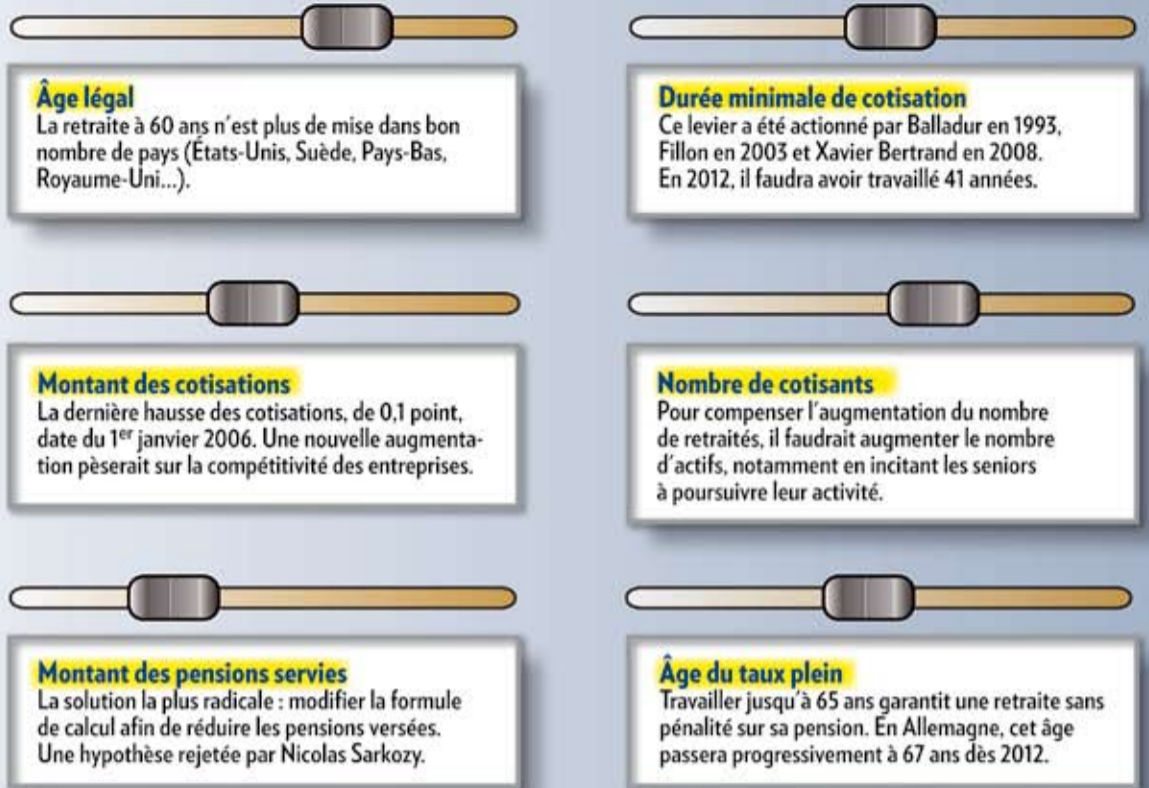


Les curseurs de la réforme



Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique.



Retraites : le pouvoir lance un chantier à haut risque

Le ministre du Travail, Eric Woerth, entame ce lundi la concertation avec les syndicats. Le Conseil d'orientation des retraites présentera mercredi les perspectives financières.

PAR IVAN BEST

NICOLAS SARKOZY EN PARLE depuis des mois. Il n'est pas loin d'évoquer la « mère des réformes ». Ce lundi marquera le lancement du processus de réforme des retraites. Le ministre du Travail, Eric Woerth, recevra rue de Grenelle les représentants des principaux syndicats, patronaux et de salariés. Et, mercredi, le Conseil d'orientation des retraites (COR) présentera les nouvelles perspectives financières des différents régimes assurant le versement des pensions. Tout ira ensuite très vite, puisque Nicolas Sarkozy évoque l'annonce des

grandes lignes de la réforme « fin mai, début juin ». Une réforme forcément difficile, qui durcira les conditions d'accès à la retraite. D'où la volonté d'éviter de braquer les syndicats, d'entrée de jeu. Tel a été l'objectif du gouvernement ces derniers jours.

■ « LES RICHES » À CONTRIBUTION

La petite phrase de l'Élysée concernant un « prélèvement spécifique sur une catégorie de la population » (comprendre, les riches), et la demande faite au COR de ne pas envisager d'ores et déjà des hypothèses de réforme — il présentera donc, seulement, les perspectives financières en l'état actuel de la

légitimité — participent de cette volonté d'apaisement. De même que la déclaration, hier, du secrétaire d'État à la Fonction publique, Georges Tron : « On ne peut pas faire un préalable » de l'harmonisation des retraites entre la fonction publique et le privé, a-t-il dit. Evidemment, l'exécutif joue gros sur ce sujet. La réussite, ou non, de cette réforme, déterminera largement la suite des événements, s'agissant du gouvernement. François Fillon, qui n'a de cesse d'investir le dossier, va devoir composer avec les grandes ambitions du ministre du Travail, Eric Woerth, qui en a officiellement la charge, y compris pour les questions de

fonction publique. Quels en seront les objectifs ? Nicolas Sarkozy refuse l'idée d'une baisse des pensions, même si, de fait, le niveau de celles-ci tend déjà à s'éroder (voir ci-dessous). Son souhait d'un nouveau prélèvement sur une « catégorie de la population » entre en contradiction avec son refus de toute hausse d'impôt. Mais le nouvel impôt retraite ne concernera qu'une petite partie de la population. Il aura surtout une valeur symbolique. Comment alors, boucher le trou, estimé à 100 milliards d'euros à l'horizon de 2050 par François Fillon, un chiffre que le COR devrait confirmer ? En charge de la précédente réforme, l'actuel Premier ministre

Avant la réforme, le montant de la pension des cadres baisse déjà

En raison du mode de calcul choisi, les pensions **SUBISSENT UNE LENTE ÉROSION** depuis de nombreuses années.

QUE LA RÉFORME S'ATTAQUE ou non au montant des pensions de retraite versées, une chose est sûre : les salariés, et notamment les cadres, verront leur pension globale baisser, comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années. La faute aux caisses de retraite complémentaires (l'Agirc pour l'ensemble des salariés, l'Arrco pour les cadres), qui représentent environ 40 à 50 % de la retraite d'un employé et 60 %, voire 70 % de celle d'un cadre.

En effet, le rendement de ces caisses s'effrite lentement mais sûrement au fil des ans. Pour donner un ordre d'idée, un cadre qui versait 100 euros de cotisations en 2002 obtenait en retour une pension annuelle une fois à

la retraite de 7,08 euros à l'Arrco et de 7,2 euros à l'Agirc. En 2010, ces 100 euros ne « rapportaient » plus que 6,6 euros à l'Arrco et 6,71 euros à l'Agirc. Soit une diminution supérieure à 6,8 % sur les deux régimes depuis l'apparition de l'euro (voir illustration).

■ AU MIEUX 50 % DU PLAFOND

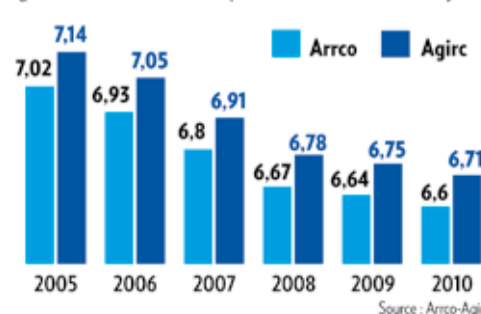
Pour comprendre ce phénomène, il faut savoir qu'en échange de ses cotisations, un salarié obtient un certain nombre de points Arrco et Agirc. Lorsqu'il liquide ses droits, ces points sont transformés en pension de retraite. Certes, les prix d'achat du point et les valeurs du point (ce qu'il rapporte) sont revalorisés chaque année par l'Arrco et l'Agirc. Sauf que la valeur aug-

mente... beaucoup moins vite que le prix d'achat. Autrement dit, un salarié achète beaucoup plus cher un point qui lui rapporte à peine un peu plus. La raison est simple : le prix d'achat est indexé sur la progression du salaire moyen en France, tandis que la valeur du point est revalorisée en fonction de l'indice des prix.

On observe un mécanisme similaire sur la pension de base, versée par la Sécu. Nous avons soumis au cabinet de conseil Optimaretraite le cas d'un travailleur « modèle »

La rentabilité des régimes complémentaires ne cesse de se dégrader

(pension annuelle accordée pour 100 euros de cotisation)



ayant cessé son activité au 1^{er} janvier 2010. Il a travaillé le nombre d'années exigées, et son salaire annuel a été supérieur à 35.000

euros ces vingt-cinq dernières années. Pour déterminer le montant de la pension de base, la Sécu tient compte chaque année du salaire, mais limité au Pass (plafond annuel de la Sécurité sociale), qui s'élevait à 34.308 euros en 2009. Théoriquement, un travailleur touchera, au mieux, une pension égale à 50 % de ce plafond, soit 17.154 euros. En réalité, notre bon élève percevra seulement 14.959 euros..., soit 12,7 % de moins. La raison est identique à celle avancée pour les complémentaires : alors que le Pass est indexé sur l'évolution moyenne des salaires, les salaires annuels pris en compte par la Sécu sont actualisés au moment du départ en retraite par rapport à l'indice des prix. **ALEXANDRE PHALIPPOU**